

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Session 2010

U 3.1 – ÉCONOMIE ET DROIT

Durée : 3 heures

Épreuve commune aux BTS :

- Assistant de gestion PME-PMI
- Assistant de manager
- Commerce international à référentiel commun européen (Environnement juridique et économique)
- Communication des entreprises
- Comptabilité et gestion des organisations
- Management des unités commerciales
- Négociation et relation client
- Transport

Aucun matériel n'est autorisé

COPIES À UTILISER :

Les candidats traiteront les différentes questions sur des copies modèle EN.

Ce sujet comporte 7 pages.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 3 annexes :

- ANNEXE 1 : Contrat de vente
 - ANNEXE 2 : Articles du Code de la consommation
 - ANNEXE 3 : Offre préalable de prêt personnel
-

PREMIÈRE PARTIE : TRAVAIL MÉTHODOLOGIQUE (10 points / 20)

Monsieur Charles DURAND désire acheter un véhicule, afin de remplacer le sien, inutilisable. Après avoir fait le tour des concessions, il a repéré un véhicule d'occasion répondant à ses attentes chez le concessionnaire REGEOT. Le véhicule est d'une valeur de 10 000 euros. Monsieur Charles DURAND, ne disposant pas de la totalité de la somme, doit contracter un emprunt.

À partir des annexes et de vos connaissances vous répondrez aux questions suivantes :

1. Comment l'acheteur est-il protégé lors de la formation d'un contrat de vente ?
2. Citez les mentions présentes dans une offre de prêt qui permettent de protéger l'emprunteur.
3. Que pensez-vous de la garantie contractuelle proposée par le concessionnaire dans le contrat de vente présenté en annexe 1 ?
4. Hypothèse n°1 : M. Durand a signé l'offre préalable de prêt auprès de sa banque (annexe 3). Il retourne 10 jours plus tard chez le concessionnaire mais la voiture a déjà été vendue. Qu'advient-il du contrat de prêt ? Justifiez.
5. Hypothèse n°2 : M. Durand a signé l'offre préalable de prêt et le contrat de vente (annexe 1) le 30 avril 2010. Le 2 mai 2010, il apprend qu'il va être licencié.
 - a) Il veut rompre l'engagement pris auprès de sa banque. Le peut-il ? Justifiez.
 - b) Quelle conséquence la rupture éventuelle de cet engagement aura-t-elle sur le contrat de vente ? Justifiez.

DEUXIÈME PARTIE : DÉVELOPPEMENT STRUCTURÉ (10 points / 20)

Dans un développement structuré, introduit et conclu vous traiterez le sujet suivant :

Les variations de l'euro ont-elles un impact sur l'économie française ?

Contrat de vente d'un véhicule d'occasion.

Cachet de l'établissement vendeur.

REGÉOT

Client : nom et prénom
DURAND CharlesAdresse complète : 15 rue Pierre Desproges
75008 PARISPour les besoins de ma profession
OUI NON

Tél domicile : 01 48 22 12 13

Tél bureau

Caractéristiques du véhicule.

Marque : Renault

Type : Scénic

Modèle : 1,9 DCI

Puissance fiscale : 7cv

N°de série : VT 32 CC 3 B 401250651

Version ou variante : Luxe privilège

N° d'immatriculation : ///

Mois et année de 1ère mise en circulation.
05/2005

Kilométrage réel parcouru : 98 900 kms

Échange standard moteur oui non

Date de livraison ////

Lieu de livraison :

Concession

Nombre de jeux de clés : 2

Prix et règlement	
Prix du véhicule T.T.C. 10 000 €	
Accessoires supplémentaires demandés par le client.	Paiement
/////	Au comptant OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
/////	Crédit affecté à l'achat du véhicule d'occasion. OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
/////	Espèces OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
/////	Chèque n°.//////..... de...../////.....
Carte grise offerte OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Autres : .CB.....de.....4 000 €...
Total TTC en euros : 10 000 €	Montant du crédit demandé : 6 000 €.
Lieu de prise de la commande Au domicile du client OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> Chez le vendeur OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Garantie contractuelle proposée : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Durée de la garantie : 6 mois
Véhicule de reprise : AUCUN	

Remarque : Les cases noircies correspondent au souhait du client.

Offre de reprise sous réserve de la livraison du véhicule libre de tout gage et de toute opposition à transfert de carte grise et de toute réserve de propriété dans un état conforme à la description de la fiche d'évaluation signée par le client le

Un abattement sur la valeur de reprise pourra être effectué en fonction du kilométrage parcouru et de la variation de la cotation entre la date de la fiche d'évaluation et la date de remise du véhicule par le client. La présente commande, établie en double exemplaire, est soumise aux conditions générales de vente et de garantie figurant au verso (*non communiquées dans ce sujet*).

Fait à PARIS

le

Signature de l'acheteur précédée de la mention « lu et approuvé ».

Le vendeur

L'acheteur

ANNEXE 2

Articles du Code de la consommation

Garantie légale de conformité

Article L211-4

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-7

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de six mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire.

Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

OFFRE PRÉALABLE DE PRÊT PERSONNEL

Valable 15 jours à compter de la date de rédaction

CONDITIONS PARTICULIÈRES

LA PRÉSENTE OFFRE EST FAITE PAR LA BANQUE PARICOL PRÊTEUR, AUX PERSONNES CI-DESSOUS DESIGNÉES PAR « L'EMPRUNTEUR »

Monsieur DURAND Charles
15 rue Pierre Desproges
75008 PARIS
Né le 10/12/1979 à Paris

CONDITIONS DE L'OFFRE

MONTANT DU CRÉDIT : 6 000 €

MONTANT PAR ÉCHÉANCE SANS
ASSURANCE : 112,93 €

DURÉE : 60 MOIS

DONT FRANCHISE : 0 MOIS

MONTANT PAR
ÉCHÉANCE AVEC
ASSURANCE :

NOMBRE D'ÉCHÉANCES : 60

PÉRIODICITÉ : MENSUELLE

TAUX EFFECTIF GLOBAL ANNUEL : 5%

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU
CRÉDIT : prélèvement sur compte bancaire
conformément à l'autorisation ci-jointe

COÛT TOTAL DU CRÉDIT
SANS ASSURANCE :
775,80 €

COÛT TOTAL DU CRÉDIT
AVEC ASSURANCE :

Nota: L'utilisation de lettres de change ou de billets à ordre est interdite (art. L313 -13 du code de la consommation).

Objet du prêt :
Financement du véhicule suivant : Renault Scénic

GARANTIES - CLAUSES PARTICULIÈRES

La personne qui accepte de se porter caution de votre obligation à l'égard du prêteur sera tenue d'y satisfaire à votre place en cas de défaillance de votre part.

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'EMPRUNTEUR ET LA CAUTION

« Je demande la mise à disposition du montant du prêt dès le 8^{ème} jour suivant la date de l'acceptation de la présente offre.»

Après avoir pris connaissance de toutes les conditions particulières et générales de l'offre et de la notice comportant les extraits des conditions générales de l'assurance, et reconnaissant rester en possession d'un exemplaire de cette offre doté d'un formulaire détachable de rétractation, L'EMPRUNTEUR déclare accepter la présente offre préalable.

Avec assurance Sans assurance

Les données personnelles mentionnées au titre de la présente offre, et dans les documents ayant servi à établir cette offre sont nécessaires et indispensables pour sa gestion. Le client autorise expressément la banque à traiter en mémoire informatique les données le concernant conformément à la loi informatique et libertés» du 6 janvier 1978, et à les communiquer à ses sous-traitants ou à ses partenaires, à des fins de prospection commerciale. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement notamment à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'opposition, le client doit s'adresser par écrit à :

BANQUE PARICOL
40, Boulevard Wagner
75 008 PARIS

Fait à PARIS,

L'EMPRUNTEUR

LE CO-
EMPRUNTEUR

LA CAUTION

LE REPRÉSENTANT
DE LA BANQUE

(nom et signature)
Monsieur Dupond
Conseiller clientèle

(Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

ASSURANCES FACULTATIVES DÉCÈS - PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE
Prêt personnel et crédit accessoire à une vente, exclusivement jusqu'à 21 500 euros

Bordereau de rétractation

À retourner à :
BANQUE PARICOL
40 Boulevard Wagner
75 008 PARIS

L'emprunteur,

Nom et Prénom :

Adresse :

Déclare renoncer au contrat de prêt ci-dessus et conclu le

Date et signature :